

**ANNONCE TRANSMISE**  
**AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE - PROCÉDURE ADAPTÉE**  
**DATE D'ÉMISSION : 28/09/2016 - 14:59**

**CONTENU DE VOTRE AVIS**

---

**NB : cet aperçu ne reflète que votre saisie.**

Les organes de publication se réservent la possibilité de remettre en forme l'annonce définitive en fonction des impératifs d'édition.

**Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :** MAIRIE D'AUBERVILLIERS

**Correspondant :** M. Eric DALED, Directeur des Achats et de la Commande Publique, 72 rue Henri Barbusse, 93308 Aubervilliers cedex, tél. : 01 48 39 52 51, télécopieur : 01 48 39 51 85, courriel : [dacpmarches@mairie-aubervilliers.fr](mailto:dacpmarches@mairie-aubervilliers.fr), adresse internet : <http://www.aubervilliers.fr>, adresse internet du profil acheteur : <http://www.maximilien.fr>

**Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs**

**Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur :**

- Services généraux des administrations publiques

**Objet du marché :** Vérification, maintenance et installation des systèmes de désenfumage dans les différents bâtiments communaux pour les années 2017 et 2018

**Catégorie de services :** 1

**Classification CPV (Vocabulaire Commun des Marchés) :**

- Objet principal : 42521000

**Lieu d'exécution et de livraison :** Différents bâtiments communaux, 93300 Aubervilliers

**Code NUTS :** FR106

**La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.**

**L'avis implique un marché public**

**Caractéristiques principales :**

- Des variantes seront-elles prises en compte : non
- Le présent accord-cadre a pour objet la vérification, la maintenance et l'installation des systèmes de désenfumage dans les différents bâtiments communaux pour les années 2017 et 2018.

L'accord cadre comporte de la maintenance préventive et corrective. Les caractéristiques des matériels ou équipements à entretenir figurent dans le CCP.

L'accord-cadre est passé pour une période allant du 1er janvier au 31 décembre 2017. Il est renouvelable par reconduction expresse une fois, pour une durée d'un an. Il s'achèvera donc au plus tard le 31 décembre 2018.

- Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) : L'accord-cadre est passé à prix mixtes, à savoir une partie forfaitaire pour les prestations de maintenance préventive, sur la base de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (annexe 1 à l'acte d'engagement) et, une partie à prix unitaires pour les prestations de maintenance corrective sur la base, d'une part, du Bordereau des Prix Unitaires et, d'autre part, des devis du

prestataire pour les prestations hors bordereau (annexes 2 à l'acte d'engagement).

Les prestations à prix unitaires feront l'objet de bons de commande susceptibles de varier dans les limites annuelles suivantes, conformément aux dispositions des articles 78 et 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 :

Montant mini : Pas de montant mini Montant maxi : 75 000 euro(s) HT

Le montant maximum annuel fixé à l'accord-cadre ne donne aucun droit au titulaire et n'engage en rien la ville d'Aubervilliers.

• Nombre de reconductions éventuelles : 1

**Prestations divisées en lots** : non

**Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent** :

Fonds publics de la ville d'Aubervilliers (ressources propres).

Le mode de règlement est le mandat administratif suivi d'un virement bancaire conformément aux règles de la comptabilité publique. Les délais de paiement sont ceux fixés par le décret n°2013-269 du 29 mars 2013.

**Forme juridique** que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : L'accord-cadre sera attribué soit à un seul opérateur économique soit à un groupement d'opérateurs économiques.

Un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même accord-cadre.

En application de l'article 45-V du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, la personne publique interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ainsi qu'en qualité de membres de plusieurs groupements.

**L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières** : non

**Unité monétaire utilisée, l'euro**

**Conditions de participation** :

• Critères de sélection des candidatures : Les modalités de sélection des candidatures figurent à l'article 8.1 du règlement de consultation (rc).

**Marché réservé** : Non

**Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat** :

**Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature** :

• Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.

**Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public** :

• Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants. (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4>)

• Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement. (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4>)

• S'il s'appuie, pour présenter sa candidature, sur les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'acheteur public. Le candidat doit également apporter la preuve que chacun de ces opérateurs économiques mettra à sa disposition les moyens nécessaires, pendant toute la durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre

• Si les documents fournis par le candidat ne sont pas établis en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté

**Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOTI1)** :

• Les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail

• Si l'attributaire est établi en France, les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou un état annuel des certificats reçus

• Si l'attributaire est établi dans un Etat autre que la France, un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine. Lorsqu'un tel certificat n'est pas délivré par le pays concerné, il peut être

remplacé par une déclaration sous serment, ou dans les Etats où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays

• Si les documents fournis par le candidat ne sont pas établis en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté

**Autres renseignements demandés :**

• Les candidats devront également fournir en annexe au DC2 :

-Une déclaration indiquant les effectifs moyens en personnel et en matériel dont dispose le candidat ;

-Une liste des principales références concernant des prestations similaires à l'objet du présent accord-cadre, effectuées au cours des trois dernières années.

\* Candidats soumissionnant pour la première fois à un marché public pour la ville d'aubervilliers (Cf. Article 4.1.1 du rc) ;

\* Candidats ayant déjà soumissionné à un marché public pour la ville d'aubervilliers(cf. Article 4.1.2 du Rc).

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON.

**Critères d'attribution :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci dessous avec leur pondération :

• Le prix, jugé au regard du prix indiqué à la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire pour la maintenance préventive et du Bordereau des Prix Unitaires pour la maintenance corrective (60 %)

• Le délai d'intervention, pour la maintenance corrective. Les candidats dont les offres respectent le délai fixé au cahier des charges se verront appliquer, a minima, une note de 5/10, susceptible d'évoluer proportionnellement par rapport au niveau de réduction de ce délai proposé par les candidats dans leur offre (30 %)

• La valeur technique et environnementale de l'offre, appréciée au regard de la note méthodologique et environnementale » définie à l'article 4.2 du RC (10 %)

**Type de procédure :** Procédure adaptée

**Date limite de réception des offres : 25 octobre 2016 à 16 h 00**

**Délai minimum de validité des offres :** 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

**Numéro de référence attribué par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice :** DBMT 07-16

**Renseignements complémentaires :** Les offres devront contenir les éléments suivants (cf. détail à l'article 4.2 du RC) :

- L'Acte d'Engagement (A.E) ;

- La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (Annexe 1 à l'A.E)

- Le Bordereau des Prix Unitaires (annexe 2 à l'A.E)

- Une note méthodologique et environnementale ;

- Un R.I.B.

L'absence et/ou l'incomplétude d'une des pièces mentionnées ci-dessus aurait pour effet de rendre l'offre irrégulière, en application de l'article 59.I du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Au regard des offres proposées et analysées par application des critères définis à l'article 8.2 du R.C, une négociation pourra être engagée avec les candidats, conformément à l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

La négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre et notamment le prix.

La négociation se présentera, le cas échéant, sous une des formes suivantes :

- Un courrier sera adressé aux candidats les mieux classés, dans lequel il leur sera demandé de faire parvenir au pouvoir adjudicateur leur dernière et meilleure offre financière et/ou technique. Les modalités de remise des nouvelles offres seront précisées dans le dit courrier;

- Une audition sera programmée avec les candidats les mieux classés. Ils pourront y développer ou préciser le contenu de leur note méthodologique / de leur prix ou de tout autre élément qui leur semblerait utile.

Les modalités de mise en oeuvre de cette audition seront précisées aux candidats sélectionnés dans un courrier qui leur sera adressé dans un délai de 3 jours francs avant le déroulement de celle-ci. A la suite de l'audition, une nouvelle offre technique et/ou financière pourra être proposée.

Le délai de validité des offres finales court à compter de la date de leur dépôt. Il est le même que celui de l'offre initiale à savoir 90 jours.

Les offres définitives seront analysées selon les critères définis à l'article 8.2 du R.C et sont susceptibles de modifier le classement initial. A l'issue de cette analyse définitive, le candidat ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse sera retenue par le pouvoir adjudicateur.

**Date d'envoi du présent avis à la publication :** 28 septembre 2016

**Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre technique peuvent être obtenus :**

M. Patrice SAINT-LOPEZ , Direction des bâtiments et des moyens techniques -Service Entretien du Patrimoine, 72 rue Henri Barbusse (local technique), 93308 Aubervilliers, tél. : 06 19 07 22 45, télécopieur : 01 48 39 51 85, courriel : [dacpmarches@mairie-aubervilliers.fr](mailto:dacpmarches@mairie-aubervilliers.fr), adresse internet : <http://www.maximilien.fr>

**Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif peuvent être obtenus :**

M. Eric SCHUBERT , Direction des Achats et de la Commande Publique, 72 rue Henri Barbusse, 93308 Aubervilliers, tél. : 01 48 39 50 44, télécopieur : 01 48 39 51 85, courriel : [dacpmarches@mairie-aubervilliers.fr](mailto:dacpmarches@mairie-aubervilliers.fr), adresse internet : <http://www.maximilien.fr>

**Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :** Mme LA MAIRE , Direction des Achats et de la Commande Publique (DACP), 72 rue Henri Barbusse, 93300 Aubervilliers, tél. : 01 48 39 52 51, télécopieur : 01 48 39 51 85, adresse internet : <http://www.maximilien.fr>

**Adresse à laquelle les offres/candidatures/projets/demandes de participation doivent être envoyés :**

Mme LA MAIRE , Direction des Achats et de la Commande Publique (DACP), 72 rue Henri Barbusse, 93300 Aubervilliers, tél. : 01 48 39 52 51, télécopieur : 01 48 39 51 85, adresse internet : <http://www.maximilien.fr>

**Conditions de remise des offres ou des candidatures :** Le Dossier de consultation des entreprises (D.C.E.), peut être obtenu au choix des candidat, selon les modalités suivantes :

En le téléchargeant sur le site : <http://www.maximilien.fr>

En faisant la demande :

Par courriel à l'adresse : [dacpmarches@mairie-aubervilliers.fr](mailto:dacpmarches@mairie-aubervilliers.fr) (indiquer le nom du dossier et les coordonnées de la société) ;

Par voie postale : Madame la Maire d'Aubervilliers - Direction des Achats et de la Commande Publique - 72 rue Henri Barbusse - 93300 AUBERVILLIERS ;

Sur place, à l'adresse ci-dessus indiquée (du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h) ;

Par télécopie : au 01 48 39 51 85

**Informations complémentaires :**

- La prestation n'est pas réservée à une profession particulière

**Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels :**

Le DCE est gratuit

**Instance chargée des procédures de recours :** Tribunal Administratif de Montreuil, 7 rue Catherine Puig, 93100 Montreuil, tél. : 01 49 20 20 00, télécopieur : 01 49 20 20 98, courriel : [greffe.ta-montreuil@juradm.fr](mailto:greffe.ta-montreuil@juradm.fr)

**Détails d'introduction des recours :** Toutes les difficultés, litiges ou contestations qui pourraient naître à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution du marché seront de la compétence exclusive du tribunal administratif de Montreuil (France) si les parties n'ont pu trouver un règlement amiable.

Toute décision individuelle défavorable dans le cadre du présent marché pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Montreuil (France) dans un délai de deux (2) mois à compter de sa date de notification.

Référé précontractuel : Recours possible jusqu'à la signature du marché.

**DONNÉES NON PUBLIABLES À DESTINATION DES SUPPORTS DE DIFFUSION**

Référence de l'annonce dans le module de publication : **3038887**

## SUPPORTS DE PUBLICATION CHOISIS POUR CETTE ANNONCE

Votre annonce sera publiée comme suit :

**Marchés Online** Publication intégrale

**Département** : 93 - Seine-Saint-Denis